

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CUERS**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, **Mme LEROY** Bénédicte, **M. DAUMAS** Robert, **Mme SAMAZAN** Léa, **M. OLIVIERI** Christophe, **Mme GAUTIER** Denise, **M. LUPI** Robert, **Mme BRUNO** Laëtitia, **M. LANDA** Jean-Claude, **Mme LUCIANI** Yolande, **M. DELVALEE** Philippe, **M. DELCAMPE** Raymond, **Mme NOEL** Régine, **M. VALENTIN** Pierre, **Mme BACCINO** Véronique (départ à 18h22 procuration à M. MICHEL Robert), **M. MICHEL** Robert, **Mme LAFAY** Valérie, **M. KAUPP** Philippe, **Mme WOZNIAK** Frédérique, **Mme LUCIANI** Valérie, **M. DELVALEE** Stéphane, **Mme FAUCHER** Aurore, **Mme LE BORGNE-CAPRARO** Stéphanie, **M. GARCIA** Matthieu, **M. GONCALVES** Florian, **M. CRETE** Christophe, **Mme CHORDA-AMBROGIO** Séverine, **Mme CORNET** Ingrid, **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme BRAYDA Frédérique procuration à **M. OLIVIERI** Christophe,
M. DONATI Bruno (arrivé à 18h10) procuration à **M. LUPI** Robert,
M. CANEPARO Francis procuration à **M. CRETE** Christophe,
Mme LEGOND Chloé procuration à **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme WOZNIAK Frédérique a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET AU FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL SUR LA CIRCONSCRIPTION DE POLICE DE HYERES – CARQUEIRANNE ET LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE HYERES

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n°2025-09-05 du 25 septembre 2025 autorisant la signature de la convention triennale de partenariat relative à la mise à disposition et au financement d'un intervenant social sur la circonscription de police de Hyères – Carqueiranne et la compagnie de gendarmerie de Hyères.

CONSIDERANT :

- L'information des services de l'Etat faisant état de la fusion-absorption de l'association AAVIV par l'association « En Chemin », employeur de l'intervenant social.
- La nécessité de prendre en compte ce changement d'employeur, par la conclusion d'un avenant à la convention.

M. GARCIA – RAPPORTEUR, expose à l'assemblée que la Commune a signé la convention de partenariat relative à la mise à disposition et au financement d'un intervenant social qui assure l'interface entre les services sociaux et les services de gendarmerie. Cet intervenant représente un trait d'union entre les forces de sécurité intérieure, les secteurs sociaux, judiciaires et/ou médicaux. Son activité s'intègre donc pleinement à la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences notamment faites aux femmes. Initialement, l'intervenant social était employé par l'association AAVIV.

A compter du 1^{er} janvier 2026, à l'issue d'une fusion-absorption, l'association AAVIV est remplacée par l'association « En Chemin » en tant qu'employeur de l'intervenant social en commissariat et en gendarmerie. L'association « En chemin » se substitue donc à l'AAVIV dans les signataires de la convention de partenariat signée le 17 octobre 2025 relative à la mise à disposition et au financement d'un intervenant social sur la circonscription de police de Hyères-Carqueiranne et la compagnie de gendarmerie de Hyères.

Il est rappelé à l'assemblée que la participation financière de la Commune pour l'année 2026 est de 1 380 €, et pour l'année 2027 de 1 700 €.

La convention produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2027.

Il appartient au Conseil municipal, par délibération, d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant.

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

PAR 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (M. CHABLE, Mme AMBROGIO,
Mme LEGOND, M. CANEPARO, M. CRETE, Mme CORNET),

DECIDE :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant à la convention triennale de partenariat relative à la mise à disposition et au financement d'un intervenant social sur la circonscription de police de Hyères – Carqueiranne et la compagnie de gendarmerie de Hyères.
- **DE DONNER** pouvoir à M. le Maire afin de prendre toute disposition, et signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget communal.

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDBITS.

La secrétaire de séance,

Frédérique WOZNIAK



Le Maire,

Bernard MOUTTET

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte
reçu par le représentant de
l'Etat le 09/06/26 et
publié au ~~bulletin~~ le 10/06/26


Le Maire
